

COMMUNE DE SINNAMARY



Délibération n° 2019. 000642/URB

Mise à disposition d'une parcelle au profit de La Poste

L'an deux mille dix neuf, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de Sinnamary étant assemblé en session ordinaire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances après une convocation légale sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude MADELEINE, Maire,  
Mme Annick ARON-LEVEILLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,  
M. René-Serge HORTH, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
M. Patrick COSSET, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
Mme Myriam MARIN, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,  
Mme Cathia ATTICA, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,  
Mme Claudine CAILLOT, Conseillère Municipale,  
M. Fabien CLET, Conseiller Municipal,  
Mme Brigitte HORTH, Conseillère Municipale,  
M. Jean-Marie DECOLLAS, Conseiller Municipal,  
M. Pierre HO-WEN-SZE, Conseiller municipal,  
Mme Maéva CHAMPESTING, Conseillère municipale,

ETAIENT ABSENTS :

M. Jean-Claude HORTH, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.  
Mme France CLET-COURAT, Conseillère Municipale,  
Mme Odile ANTOINETTE, Conseillère Municipale,  
M. Jean-Marie TORVIC, Conseiller Municipal,  
M. Ludovic LETARD, Conseiller Municipal,  
Mme Marie-Noëlle ZULEMIE, Conseillère Municipale,  
Mme Emeline JEREMIE, Conseillère Municipale,  
Mme Emilie VENTURA-CLET, Conseillère Municipale,  
M. Sylvio BOCAGE, Conseiller Municipal,  
M. Andrey ANDRE, Conseiller Municipal,  
Mme Fidélia BOCAGE, Conseillère Municipale

PROCURATIONS :

M. Jean-Claude HORTH donne pouvoir à M. Patrick COSSET - Mme Odile ANTOINETTE à Mme Myriam MARIN pour voter en leur nom, comme le prévoit l'article L2121-20 du Code des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont pu valablement délibérer.

Il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme Annick ARON-LEVEILLE, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

DATE DE CONVOCATION

Vendredi 22 Mars 2019

DATE DE REUNION

Vendredi 29 Mars 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 14

Absents : 11

Quorum : 12

Procurations : 02

Votants : 14

Le Maire

Jean-Claude MADELEINE



Accusé de réception en préfecture  
973-219733128-20190329-2019-  
642URB-DE  
Date de réception préfecture :

## Mise à disposition d'une parcelle au profit de La Poste

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le courrier de La Poste en date du 4 février 2019 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission d'aménagement et protection du territoire réunie en sa séance du 12 février 2019 ;

**Sur rapport du Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE

**ARTICLE 1 : DE DONNE ACTE** au Maire du rapport n°2019-1T/1R-23/URB

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle AC 233

**ARTICLE 3 : D'AUTORISER** le Maire à engager toutes les formalités relatives à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE PAR 14 VOIX	CONTRE 0	ABSTENTION 0
M. Jean-Claude MADELEINE , Mme Annick ARON-LEVEILLE , M. René-Serge HORTH , M. Patrick COSSET , Mme Myriam MARIN , M. Jean-Claude HORTH , Mme Cathia ATTICA , M. Pierre HO-WEN-SZE , Mme Claudine CAILLOT , M. Jean-Marie DECOLLAS , Mme Brigitte HORTH , Mme Maéva CHAMPESTING , M. Fabien CLET , Mme Odile ANTOINETTE ,		

Pour extrait conforme au registre des délibérations,





Fait à Sinnamary, le 01 avril 2019

Le Maire  
  
**Jean-Claude MADELEINE**



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération dès sa publication ou déclaration auprès des services de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
973-219733128-20190329-2019-  
642URB-DE  
Date de réception préfecture :

ARON-LEVEILLE Annick 	René-Serge HORTH 
Patrick COSSET 	Myriam MARIN 
Jean-Claude HORTH 	Cathia THEODOSE-DORVIL-ATTICA 
Jean-Marie TORVIC	France CLET COURAT
Fidélia BOCAGE	Pierre HO-WEN-SZE 
Claudine CAILLOT 	Maéva CHAMPESTINE 
Jean-Marie DECOLLAS 	Brigitte HORTH 
Ludovic LETARD	Odile ANTOINETTE 
Fabien CLET 	Marie-Noëlle ZULEMIE
Emilie CLET-VENTURA	Sylvio BOCAGE
Emeline JEREMIE	Andrey ANDRE

Accusé de réception en préfecture  
973-219733128-20190329-2019-  
642URB-DE  
Date de réception préfecture :